

## APPEL À CANDIDATURES

### Admission au parcours doctoral SACRe 2025

arts visuels | cinéma | composition musicale | design | théâtre | histoire et théorie des arts | architecture

**Appel ouvert du 13/03/2025 au 13/05/2025 à 16h**

**Cet appel est international, sans limite d'âge.**

Le parcours doctoral Sciences, Arts, Création, Recherche (SACRe), rattaché au Programme gradué Arts de l'Université PSL, est ouvert à tou-te-s les candidat-e-s titulaires obligatoirement d'un diplôme de Master 2 ou de grade équivalent, praticien-ne-s (artistes, architectes, designers, cinéastes, compositeurs-rices, metteurs-euses en scène) et/ou théoricien-ne-s de l'art. En postulant, le-la candidat-e demande à bénéficier d'un contrat doctoral financé par l'Université PSL, d'une durée de trois ans ou mentionne s'il-elle bénéficie déjà d'un financement de thèse confirmé.

Il-elle s'engage à suivre le plan de formation de l'École doctorale 540 « Lettres, arts, sciences humaines et sociales » de PSL, dans laquelle il-elle est inscrit-e, formation comprenant notamment la participation au séminaire doctoral SACRe, et à des formations complémentaires, transversales et spécifiques aux écoles d'art (lire *infra*).

À l'issue des trois années et après la soutenance de thèse, le-la candidat-e obtient le diplôme national de doctorat (Ph.D) délivré par l'Université PSL et préparé dans son établissement de rattachement.

### Présentation générale

L'objectif de SACRe est de permettre l'émergence et le développement de projets originaux associant création et recherche. Cette formation doctorale, interdisciplinaire dans son esprit, réunit des praticien-ne-s – cinéma, musique, arts visuels, architecture, théâtre et design – et des théoricien-ne-s mettant en jeu une étroite articulation de la pensée et du sensible.

Ce parcours est le résultat de la coopération de sept établissements-composantes ou partenaires de l'Université PSL : le Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD-PSL), le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP), l'École Arts Décoratifs (ENSAD-PSL), l'École nationale supérieure des Beaux-Arts (Beaux-Arts de Paris), l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (La Fémis), l'École nationale supérieure d'architecture Paris Malaquais (ENSAPM-PSL) et l'École normale supérieure (ENS-PSL). Permettre à la recherche et la création de se développer dans un cadre d'exception, permettre à des créatrices, des créateurs, à des chercheuses et des chercheurs de travailler et d'inventer ensemble : telle est l'ambition de la formation doctorale SACRe.

Le doctorat SACRe consiste :

- **pour les praticien-ne-s**, en la production d'œuvres, d'objets ou de dispositifs, et en la composition d'un mémoire problématisant la recherche et apportant des connaissances nouvelles, étroitement associés à une démarche réflexive s'appuyant sur des champs théoriques et scientifiques variés. Le mémoire peut être de nature hybride, empruntant l'expression écrite ainsi que d'autres types d'expression selon la discipline. Ces deux types de corpus – œuvres et mémoire – forment la thèse.
- **pour les théoricien-ne-s**, en la production d'un mémoire répondant aux normes habituelles d'une thèse en sciences ou humanités, qui peut être accompagnée d'une œuvre articulée à la problématique du mémoire.

## Modalités de la formation doctorale

### Direction de thèse

La direction de la thèse est réalisée conjointement par un-e directeur-riche scientifique habilité-e à diriger des recherches (HDR) et par au moins un directeur-riche artiste, obligatoire pour les doctorant-e-s praticien-ne-s.

La direction de la thèse HDR devra être choisie prioritairement parmi les membres du laboratoire SACRe, parmi l'une des équipes de recherche rattachées à l'École doctorale 540 – École doctorale Lettres, Arts, Sciences humaines et sociales – ou parmi l'une des équipes de recherche des établissements de PSL.

L'encadrement artistique sera choisi de préférence parmi les équipes enseignantes ou artistes intervenants dans les écoles d'art du parcours SACRe.

L'accord de directeur-riche-s de thèse **n'est pas obligatoire pour déposer sa candidature**. La direction de thèse peut être finalisée après l'admissibilité du-de la candidat-e. Il revient au-à la candidat-e d'initier un dialogue avec une direction de thèse, en concertation avec l'établissement de candidature, pour finaliser la direction de thèse **avant la tenue de la commission d'admission**.

### La formation doctorale dure 3 ans et engage le-la lauréat-e à suivre :

- **Une formation spécifique dispensée au sein des écoles et conservatoires**, chaque établissement organisant les conditions d'accueil, d'organisation et de fonctionnement pour chacun-e des doctorant-e-s qui lui sont rattaché-e-s ;
- **La formation doctorale commune du laboratoire SACRe**, au sein du Programme gradué Arts, ayant pour objectif d'explorer les relations entre création et recherche, réunissant l'ensemble des doctorant-e-s admis-e-s dans la formation ;
- **Des formations complémentaires, professionnelles ou transversales**, à choisir parmi l'offre de l'ED 540, du Collège doctoral de PSL ou du Programme gradué Arts.

Le plan de formation de l'ED 540, qui comprend ces trois volets, doit être validé avant la soutenance de la thèse.

Des bilans d'étape des travaux des doctorant-e-s doivent être présentés régulièrement.

Les doctorant-e-s, membres permanents du laboratoire de recherche SACRe (EA 7410), doivent également participer à l'élaboration de publications, journées d'étude, manifestations publiques, et sont incité-e-s à la conduite de workshops ou de cours, ainsi qu'à l'élaboration de projets transdisciplinaires.

Cette formation entre dans le cadre de la convention définie par l'article 12 de l'arrêté du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de doctorat.

En candidatant, les futur-e-s lauréat-e-s reconnaissent après avoir pris connaissance des dispositions fixées par les textes arrêtant le cadre du diplôme national de doctorat.

La liste des membres est disponible sur les sites de [SACRe](#), de [l'ED 540](#) et de [PSL](#).

[f- consulter l'arrêté](#)

## Financement et offres en lien avec la formation

Pour l'année 2025, 5 contrats doctoraux PSL sont mis au concours. Ils pourront être attribués à des candidat.e.s souhaitant démarrer une thèse dans l'un des établissements suivants : ENS-PSL, CNSAD-PSL, École des arts décoratifs-PSL, ENSAPM-PSL, La Fémis, CNSMDP, ENSBA.

[f- consulter le décret](#)

Les doctorant.e.s reçu.e.s avec attribution de contrats doctoraux PSL deviennent salarié.e.s pour une durée de trois ans, durée légale de la formation, selon les conditions fixées par le décret n°2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009. Il s'agit d'un temps plein et il subordonne tout autre travail à une autorisation de cumul.

Le cas échéant, les candidat.e.s doivent préciser, dans leur dossier de candidature, l'apport d'autres financements de thèse (tels que contrats de thèses CIFRE, ANR, CDSN, financements HES-SO...)

La rémunération mensuelle s'élève, à la date de publication de l'appel, à 2200 euros bruts, conformément à l'arrêté du 26 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel.

[f- consulter l'arrêté](#)

Sous certaines conditions, les doctorant.e.s bénéficient de soutiens spécifiques dans le cadre d'activités liées à leur recherche doctorale : soutien à la production artistique (production d'œuvres, manifestations du type expositions, concerts, etc.) et à l'activité scientifique (colloques, publications, etc.).

## Caractère de la thèse, soutenance et délivrance du doctorat de recherche-crédation SACRe

Le doctorat SACRe place au premier plan le travail de création pour les doctorant.e.s en écoles d'art, et l'interaction avec des praticien.ne.s pour les doctorant.e.s théoricien.ne.s.

La thèse se compose conjointement d'**œuvres**, dans les formats et supports propres à chaque discipline, et d'un **mémoire** pouvant être de nature hybride, empruntant l'expression écrite ainsi que d'autres types d'expression selon la discipline. Ce dernier met en relief les sources, les expériences, les recherches, les pratiques artistiques et scientifiques, qui ont accompagné le travail de création, et problématise le sujet de recherche en proposant des connaissances nouvelles relatives au sujet ou au champ dans lequel s'inscrit la recherche doctorale. Il **apporte une réflexion argumentée et problématisée** sur le travail accompli durant les trois années de thèse. Sa forme est définie selon les caractéristiques et les démarches propres à chaque discipline, en adéquation avec le projet de recherche du.de la doctorant.e et en accord avec les directeur.rice.s de la thèse.

La **soutenance de thèse** des doctorant.e.s praticien.ne.s s'appuie sur la présentation des œuvres réalisées pour le doctorat sous des formes diverses (expositions, performances, concerts, projections, spectacles, prototypes) et du mémoire. La soutenance de thèse des doctorant.e.s théoricien.ne.s s'appuie sur la présentation du mémoire et des œuvres en faisant place au travail pratique éventuellement mené dans le cadre spécifique de ce doctorat. Au terme de la soutenance publique, le diplôme national de docteur est délivré par PSL et mentionne l'établissement de préparation.

*Dans le cadre de ses délibérations, le jury apprécie la qualité des travaux du doctorant, leur caractère novateur, l'aptitude du doctorant à les situer dans leur contexte scientifique ainsi que ses qualités d'exposition.*

—article 19 de l'arrêté du 25 mai 2016

## Candidature

### Conditions d'admission

Les candidat·e·s doivent remplir les conditions d'inscription à l'université et doivent être titulaires d'un des diplômes français ou étranger sanctionnant cinq années d'études supérieures suivants :

- Diplôme national de Master ;
- Diplôme conférant le grade de Master.

**Pour les étudiant·e·s étranger·e·s**, un certificat de maîtrise de la langue française de niveau **B2** minimum est requis pour les contrats doctoraux PSL au moment de la candidature et, en dernier délai, avant la commission d'admission. La thèse pourra alors être rédigée en anglais ou dans une autre langue scientifique internationale, si la direction de thèse s'y déclare favorable et qu'un long résumé en français, conformément aux dispositions réglementaires, accompagne la thèse.

**Les candidat·e·s praticien·ne·s** doivent pouvoir présenter un dossier attestant d'une pratique artistique établie.

**Les candidat·e·s ne doivent pas être déjà inscrit·e·s en thèse.** S'ils et elles bénéficient déjà d'un financement de thèse confirmé, ils et elles doivent le mentionner expressément dans leur candidature. Il n'y a pas de limite d'âge pour les candidat·e·s. Ils et elles ne peuvent se présenter plus de trois fois.

### Modalités de candidature

Le-La candidat·e postule sur un sujet de son choix.

Les candidatures se font **auprès de l'établissement** choisi par le-la candidat·e selon la thématique de son projet et la nature de sa pratique artistique principale. Il n'est pas possible de candidater simultanément dans plusieurs établissements SACRe.

CNSAD-PSL	CNSMDP	ENS-PSL	École Arts Décoratifs-PSL	La Fémis	Beaux-Arts	ENSAPM-PSL
<i>Théâtre</i>	<i>Composition musicale</i>	<i>Histoire et théorie Des arts</i>	<i>Arts visuels Design</i>	<i>Cinéma</i>	<i>Arts visuels</i>	<i>Architecture</i>

Chaque établissement précise sur son site web les modalités de dépôt des candidatures et détaille la liste des pièces à joindre selon un calendrier d'audition et des protocoles spécifiques. Les candidat·e·s doivent prendre connaissance de ces informations auprès de l'école de leur choix.

Les dates de dépôt des candidatures vont :

**du 13 mars 2025  
au 13 mai 2025 à 16h  
(heure de Paris, UTC +1)**

## Procédure de sélection

### 1. Admissibilité

La procédure d'admissibilité relève de chaque établissement de candidature.

**Écoles d'art** : À l'issue d'une **pré-sélection sur dossier (étape 1)**, l'établissement retient des candidat-e-s qu'il convoque pour une **audition (étape 2)**.

**ENS-PSL** : La **pré-sélection se fait uniquement sur dossier (étape 1)**, et si nécessaire l'ENS-PSL se réserve le droit d'organiser une audition (étape 2).

À ce stade les candidat-e-s retenu-e-s par chaque établissement sont **admissibles**.

### 2. Admission

La **commission d'admission de PSL** est constituée d'un-e représentant-e de la Vice-Présidence Recherche de l'Université PSL, de la direction de l'École doctorale 540 et de la direction du programme SACRe et du Programme gradué Arts.

Sur la base de la sélection opérée par chaque établissement lors de la phase d'admissibilité, la **commission d'admission de PSL** établit la liste des candidat-e-s proposé-e-s pour l'inscription en thèse et l'attribution des contrats doctoraux de l'Université PSL (liste principale) et établit une liste complémentaire (liste d'attente).

La commission statue également sur l'admission des candidats financés hors contrats doctoraux de l'Université PSL.

Le **Directoire de l'Université PSL prononce les résultats définitifs**, qui sont annoncés sur le site du laboratoire SACRe et-sur les sites des établissements de SACRe.

Après l'admission définitive, la double inscription administrative au conservatoire ou école d'art de préparation de la thèse d'une part, et à l'ED 540 de l'ENS-PSL d'autre part, est nécessaire pour pouvoir signer son contrat doctoral et suivre la formation. Les doctorant-e-s préparant leur thèse à l'École normale supérieure s'inscrivent à l'ENS-PSL uniquement.



## Contact

Pour toute question sur la procédure générale, vous pouvez écrire à l'adresse [sacre@psl.eu](mailto:sacre@psl.eu). Pour toutes les questions relevant spécifiquement de l'établissement où vous candidatez, merci de vous référer au contact de celui-ci.

## Liens utiles

<a href="http://psl.eu">psl.eu</a>	Le site Web de PSL
<a href="http://collegedoctoral.psl.eu">collegedoctoral.psl.eu</a>	Le site Web du Collège doctoral de PSL
<a href="http://sacre.psl.eu">sacre.psl.eu</a>	Le site Web du laboratoire SACRe
<a href="http://cnsad.psl.eu">cnsad.psl.eu</a>	Le CNSAD-PSL (Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique)
<a href="http://conservatoiredeparis.fr">conservatoiredeparis.fr</a>	Le Conservatoire de Paris (Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse)
<a href="http://ens.psl.eu">ens.psl.eu</a>	L'ENS-PSL (École Normale Supérieure)
<a href="http://ensad.fr">ensad.fr</a>	L'ENSAD-PSL (École des Arts Décoratifs)
<a href="http://femis.fr">femis.fr</a>	La FÉMIS (École Nationale Supérieure des Métiers de l'Image et du Son)
<a href="http://beauxartsparis.fr">beauxartsparis.fr</a>	Les Beaux-Arts de Paris (École Nationale Supérieure des Beaux-Arts)
<a href="http://paris-malaquais.archi.fr">paris-malaquais.archi.fr</a>	L'ENSAPM-PSL (École Nationale Supérieure d'Architecture Paris-Malaquais)



## APPEL À CANDIDATURES SACRe POUR L'ÉCOLE DES ARTS DÉCORATIFS – PSL MODALITÉS ET CALENDRIER SPÉCIFIQUES

Chaque année, l'École des Arts Décoratifs – PSL recrute plusieurs doctorant·es SACRe via des financements spécifiques qui prépareront leurs thèses au sein d'EnsadLab, l'unité de recherche de l'école.

Pour cet appel 2025, l'école ouvre à la candidature deux financements possibles :

- **1 contrat doctoral financé par l'Université PSL** : proposition de sujet de thèse libre, en adéquation avec les axes de recherche d'EnsadLab.
- **L'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV) et l'École des Arts Décoratifs** recrutent un contrat doctoral dans le cadre d'une procédure CIFRE, fléché sur un groupe de recherche d'EnsadLab (Designs, Territoires).

**NB :**

- **Chacun de ces recrutements fait l'objet de procédures spécifiques.** Ces modalités sont décrites dans les pages suivantes. Toute erreur de procédure de la part du ou de la candidate annulera la candidature.
- **Droits d'inscription pour candidater pour les deux appels :**  
**Les droits d'inscription pour l'appel 2025 sont fixés à 55 €.** Ces droits sont à payer en ligne par une procédure sécurisée. Ni mandat-carte à domicile ni paiement en espèces ne sont acceptés. Si le paiement est effectué par virement bancaire, les frais sont à la charge du/de la candidat.e, condition sine qua non de prise en compte de son inscription. Après validation du formulaire et du paiement en ligne, la préinscription administrative génère un courriel à l'attention du/de la candidat.e et son espace personnel est mis à jour. Le versement des droits d'inscription reste acquis à l'École même en cas de désistement. Si les candidats bénéficient pour l'année 2024/2025 d'une bourse, ils doivent obligatoirement télécharger la notification afin d'être exempté des frais d'inscription.

Lien pour candidater : <https://sco.ensad.fr/>

## 1 – UN CONTRAT DOCTORAL SACRe FINANCÉ PAR PSL

**Date limite de candidature : 13 mai 2025 avant 16h00**

**Lien pour candidater : Contrat doctoral SACRe financé par PSL**

### Les deux étapes d'admissibilité :

- une présélection, sur examen des dossiers de candidature par un jury interne à l'École des arts décoratifs – PSL ;
- une audition et un entretien des candidats présélectionnés avec le jury SACRe / École des arts décoratifs – PSL d'une durée de 30 minutes environ portant notamment sur les motivations du candidat et son projet de thèse.

Cette audition est prévue la semaine du 16 juin 2025.

L'inscription est réalisée uniquement sur Internet.

Le dossier complet devra être déposé au plus tard le 13 mai 2025 avant 16 heures à cette adresse : [Contrat doctoral SACRe financé par PSL](#)

Pièces à télécharger :

- la copie du diplôme requis (Master 2 ou équivalent) ;
- une lettre de motivation expliquant l'intérêt pour le candidat à accéder à cette formation ;
- un CV précisant notamment les institutions où le candidat s'est formé, les professeurs avec lesquels il a travaillé, les récompenses obtenues, ou mentions aux examens et concours académiques, etc. ;
- une lettre (facultative) mentionnant le soutien du directeur ou de la directrice de thèse envisagé-e ;
- le projet de thèse (10 pages dactylographiées, maximum 20 pages avec les documents visuels) présentant le projet du candidat et son opportunité à s'inscrire dans la formation doctorale SACRe et dont le sujet s'articule obligatoirement au moins à un des trois axes d'EnsadLab - Matériaux, Interactions, Environnements - en articulation avec les groupes de recherche.
- le dossier artistique (art, design), retraçant l'évolution et les développements récents des travaux du candidat ; pour les œuvres numériques susceptibles d'accompagner le dossier, indiquer le lien pour accéder aux vidéos. Seule une sélection d'extraits d'une durée maximum de 10 minutes sera visionnée par le jury ;
- un résumé d'une page comprenant les informations principales de votre candidature : état civil, formation, résumé du projet de thèse, et toute information vous semblant utile ;
- une copie de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour ;
- pour les candidats qui ne sont pas ressortissants d'états francophones, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

Tout dossier incomplet ou envoyé en plusieurs parties dissociées sera considéré comme irrecevable.

Contact EnsadLab : Martine Nicot – [martine.nicot@ensad.fr](mailto:martine.nicot@ensad.fr)

## 2 – UN CONTRAT DOCTORAL SACRe / CIFRE (PARTENARIAT ENTRE L’EPPGHV ET L’ÉCOLE DES ARTS DECORATIFS-PSL)



**Date limite de candidature : 13 mai 2025 avant 16h00**

**[Lien pour candidater : contrat doctoral SACRe / CIFRE](#)**

**NB : ce contrat doctoral CIFRE est sous réserve d’acceptation du projet par l’ANRT.**

### **Environnement spécifique pour ce contrat :**

L’Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV) lance un appel à candidature CIFRE en vue du recrutement d’un.e doctorant.e qui mènera un projet de recherche doctoral en design dans une démarche de recherche par la pratique.

Modèle d’architecture humaniste imaginé par Bernard Tschumi à la fin des années 80, le Parc de la Villette se déploie au Nord de Paris sur 55 hectares, traversés par le canal de l’Ourcq, où prairies, jardins et bâtiments signent sa vocation : accueillir les pratiques de tous les publics, culturelles, pédagogiques ou sportives. L’EPPGHV a pour mission d’animer, d’exploiter et de promouvoir l’ensemble culturel et urbain du Parc de la Villette - à l’exception des domanialités relevant des 3 autres établissements publics présents sur le parc que sont la Philharmonie – Cité de la musique, le CNSMD et la Cité des Sciences et de l’Industrie. Les activités de l’établissement se déploient aujourd’hui autour trois axes : le soutien à la création artistique et à la diffusion, l’innovation artistique au service de tous les publics et la gestion et la valorisation du Parc. Son périmètre d’action comprend, outre le parc, plusieurs espaces de programmation (Grande Halle de la Villette, Espace Chapiteaux, Pavillon Villette, Espace Périphérique, Little Villette et différentes Folies) et une quarantaine de bâtiments mis en concession. Le détail des missions et des activités de la Villette est accessible [sous ce lien](#).

Ce projet doctoral, s’il est accepté par l’ANRT, sera mené en collaboration avec Marion Nielsen , responsable du groupe de recherche Designs, Territoires d’Ensadlab, dans le cadre du parcours doctoral Sciences Art Création Recherche (SACRe), de l’Université Paris Sciences et lettres (PSL).



## Thématique fléchée :

Le Parc de la Villette, unique par sa dimension et son ambition, a été inauguré en 1987. Durant les quarante dernières années, l'EPPGHV a conduit une politique d'aménagement visant à préserver le patrimoine existant et à le faire évoluer au gré des besoins identifiés pour accompagner l'accueil de tous les publics et permettre la diffusion de sa programmation culturelle. Pour poursuivre cette mission, il apparaît aujourd'hui nécessaire de penser l'évolution de cet espace afin de le rendre plus résilient et plus inclusif notamment face aux enjeux pressants du dérèglement climatique, tout en préservant son patrimoine architectural et naturel.

En particulier, une réflexion doit être conduite de manière à intégrer les préoccupations urbaines, sociales et environnementales telles que mentionnées ci-dessous, et à anticiper au mieux celles qui vont émerger dans les années à venir. D'une part, il s'agit d'inventorier et de définir l'évolution des usages, apparus depuis la création du Parc, et les enjeux d'utilisation de l'espace public qu'ils suscitent. D'autre part, il s'agit de préserver et d'améliorer l'offre d'un îlot de nature et de fraîcheur avec une grande qualité d'accueil pour les visiteurs et les habitants

La Villette souhaite initier la définition d'une stratégie d'évolution du parc, afin de dessiner un cap clair et de structurer les chantiers d'aménagement et d'intervention des espaces extérieurs du Parc sur le temps court et le temps long. C'est dans ce contexte que s'inscrit cet appel à candidature.

## Objectifs du projet de recherche

Le projet de recherche nourrira la réflexion des équipes de la Villette sur la stratégie et les scénarii d'évolution du Parc. Cette planification s'articule autour de plusieurs problématiques :

- une réflexion sur la gestion durable et écologique du Parc et de ses espaces verts. Plusieurs enjeux ont d'ores et déjà été identifiés par les équipes de la Villette et font l'objet de premières pistes de réflexion : gestion du patrimoine arboré, gestion des prairies et des talus, préservation de la faune et gestion de la ressource en eau ;
- une réflexion sur l'aménagement des espaces extérieurs et leur adaptation aux usages. Sujet sur lequel plusieurs enjeux ont également été soulevés : la création d'îlots de fraîcheur, l'accompagnement des pratiques spontanées (aménagements sportifs, vigilance sur les inégalités de genre dans l'espace public), la cohabitation des usagers (notamment cycliste - piéton), l'amélioration de l'accueil des publics (adaptation du mobilier urbain, évolution des dispositifs d'éclairage ou encore la signalétique) ou encore la conciliation des objectifs de préservation du Parc avec l'utilisation des extérieurs par la programmation

Il appartiendra au/à la chercheur.euse de déterminer, de manière structurée et appuyée sur un corpus et sur ses expérimentations, l'orientation de sa contribution à ces différents sujets et perspectives, en se mettant en dialogue avec les équipes de la Villette et l'équipe encadrante d'EnsadLab.

## Positionnement du/de la doctorant.e

Pour répondre à ces enjeux, la Villette souhaite développer une approche située, fidèle au projet de Bernard Tschumi, à l'héritage de sa pensée et de son architecture. Le/la doctorant.e devra adopter une position à la fois technique et sensible, tenant compte de la multiplicité des usages, de l'histoire du parc et de ses évolutions.

Le projet de recherche nécessitera de multiplier les points de vue, à la fois global et dans le détail, incluant diverses échelles spatiales et temporelles, que le/la doctorant.e identifiera lors de ses travaux de recherche. Il/elle les objectivera sur la base de méthodologies robustes et conceptuellement explicitées. Il/elle mobilisera des connaissances sur les enjeux de la « fabrique de la ville », au croisement de l'architecture, du design, de l'art, du paysagisme et de la sociologie, tout en restant dans le cadre d'une thèse de doctorat spécialisée en Design.

Afin de faciliter l'intégration du/de la doctorant.e au sein de l'EPPGHV, il/elle pourra participer à des projets en cours en lien avec son projet de recherche, tout en veillant à ce que cette participation à la vie de l'Établissement reste limitée en termes de charge de travail de manière à ne pas empiéter sur le travail de recherche proprement dit du doctorant. Cette participation paraît néanmoins essentielle pour bien appréhender les enjeux et le fonctionnement singulier de la Villette et permettre une porosité et des échanges nourris entre le projet du/de la chercheur.euse et le travail des équipes.

Le/la doctorant.e sera rattaché à la Direction Générale. Son travail de recherche s'appuiera sur des échanges réguliers avec les équipes de la direction de l'exploitation et de l'aménagement, mais également avec les autres directions et services concernés par l'évolution du Parc (direction de la programmation, direction de la communication et des publics, service de sécurité, service des concessions...).

Au sein d'Ensallab, le suivi sera assuré par Marion Nielsen, coordinatrice du groupe de recherche Designs-Territoires.

Le co-directeur ou la co-directrice de la thèse, qui doit être Habilité à Diriger les Recherches (HDR), sera à définir avec le/la candidat.e en fonction des orientations théoriques et pratiques développées dans sa proposition.

### **Profil du candidat :**

Le/la candidate sera titulaire d'un master en architecture, paysage, urbanisme, aménagement ou en design. Sa formation et ses expériences doivent démontrer une réflexion déjà engagée sur les sujets liés à l'environnement et à l'aménagement de l'espace public en milieu urbain. Ses savoir-faire techniques et sa capacité à développer un projet architectural, paysager et urbain doivent être suffisamment solides pour mener une recherche par le projet, sur un site complexe.

Il devra également être capable de mener une analyse fine du contexte construit comme une enquête sur les usages, en inscrivant l'ensemble de ces recherches dans le contexte historique, patrimonial, économique et culturel de ce lieu. Il est important de souligner que les méthodologies issues des différents métiers de designer peuvent être mises à profit, mais elles ne sont pas suffisantes à elles seules. Tout projet doctoral doit s'appuyer sur des références à la fois pratiques et théoriques dans le domaine de la recherche-crédation en design. Le projet doctoral doit s'inscrire dans un champ de recherche clairement défini et cohérent avec ses objectifs, en tenant compte des acquis et des avancées proposées par d'autres chercheurs et chercheuses. Il doit donc proposer un sujet de thèse original et des problématiques pertinentes afin de contribuer à la création de nouvelles connaissances pour la communauté scientifique en design. Au stade de la candidature, bien que le projet doctoral ne réponde pas encore aux questions posées, qui seront l'objet de la thèse, il doit intégrer ces exigences propres à toute recherche et inclure un plan de travail prévisionnel.

Une connaissance précise du parc de la Villette et de ses enjeux serait un atout mais n'est pas obligatoire.

### **Direction de la thèse :**

Ainsi, l'encadrement de thèse s'organisera de la façon suivante :

- un.e directeur•trice (Dr HDR) : à déterminer (PSL ou extérieur)
- une co-directrice (Dr) : Marion Nielsen (École des Arts Décoratifs – PSL)
- un.e co-encadrant•e : au sein de la DG de l'EPPGHV

Une ou des pistes de direction HDR sera appréciée au stade de la candidature mais n'est en rien obligatoire. Il est également important de noter que la direction de thèse HDR devra être soumise à la décision de l'École doctorale 540 dans laquelle sera inscrit le ou la doctorante. Les candidats devront candidater à l'appel à candidatures SACRe et se conformer au règlement de celui-ci, notamment en consultant la liste des HDR à

privilégier, avec une possibilité de chercher des HDR en dehors de cette liste si les compétences recherchées ne correspondent pas avec le projet de thèse.

## PROCÉDURE DE CANDIDATURE POUR LE CONTRAT SACRe / CIFRE

### Conditions d'éligibilité :

Les candidat-es :

- doivent remplir les conditions d'inscription à l'université ;
- doivent être titulaires d'un des diplômes français ou étranger sanctionnant cinq années d'études supérieures suivants : diplôme national de Master ou diplôme conférant le grade de Master ;
- ne doivent pas être déjà inscrit-es en thèse ;
- doivent maîtriser un français dans un contexte professionnel.

Il n'y a pas de limite d'âge.

Les droits d'inscription pour candidater à l'appel 2025 sont fixés à 55 €. Ces droits sont à payer en ligne par une procédure sécurisée. Ni mandat-carte à domicile, ni paiement en espèces ne sont acceptés. Si le paiement est effectué par virement bancaire, les frais sont à la charge du ou de la candidate, condition sine qua non de prise en compte de son inscription.

Après validation du formulaire et du paiement en ligne, la préinscription administrative génère un courriel à l'attention du/de la candidat.e et son espace personnel est mis à jour.

Le versement des droits d'inscription reste acquis à l'École même en cas de désistement.

Si les candidat-es bénéficient pour l'année n d'une bourse, ils doivent obligatoirement télécharger la notification afin d'être exempté des frais d'inscription.

### Calendrier de l'Appel à candidatures

La sélection se déroulera en trois temps :

#### 1 et 2 - Sélection par l'Établissement de la Villette et l'EnsadLab

- Présélection des dossiers de candidature par un jury composé de membres des équipes de la Villette et du laboratoire EnsadLab.
- Audition des candidat-es présélectionné.es d'une durée de 30 minutes environ par un jury, portant sur les motivations du/de la candidat.e et son projet de thèse.

Cette audition se tiendra la semaine du 10 juin 2025

Le/La candidat.e sélectionné.e devra ensuite se présenter devant le jury Sacre pour valider son inscription au parcours Doctoral-PSL.

#### 3- Sélection par le jury SACRe de l'École des Arts Décoratifs -PSL

- Audition par le jury SACRe / École des Arts Décoratifs – PSL le 18.06.2025

### Composition du dossier de candidature

Pièces à télécharger :

- la copie du diplôme requis (Master 2 ou équivalent) ;
- une lettre de motivation expliquant l'intérêt pour le candidat à accéder à cette formation ;

- un CV précisant notamment les institutions où le candidat s'est formé, les professeurs avec lesquels il a travaillé, les récompenses obtenues, ou mentions aux examens et concours académiques, etc. ;
- une lettre (facultative) mentionnant le soutien du directeur ou de la directrice de thèse envisagé-e ;
- le projet de thèse (10 pages dactylographiées, maximum 20 pages avec les documents visuels) présentant le projet du candidat qui s'appuiera sur sa compréhension du Parc de la Villette et des enjeux qui le traversent et son opportunité à s'inscrire dans la formation doctorale SACRe et dont le sujet s'articule obligatoirement au moins à un des trois axes d'EnsadLab - Matériaux, Interactions, Environnements - en articulation avec les groupes de recherche.
- le dossier artistique (art, design), retraçant l'évolution et les développements récents des travaux du candidat ; pour les œuvres numériques susceptibles d'accompagner le dossier, indiquer le lien pour accéder aux vidéos. Seule une sélection d'extraits d'une durée maximum de 10 minutes sera visionnée par le jury ;
- un résumé d'une page comprenant les informations principales de votre candidature : état civil, formation, résumé du projet de thèse, et toute information vous semblant utile ;
- une copie de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour ;
- pour les candidats qui ne sont pas ressortissants d'états francophones, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe. De plus, les candidats doivent maîtriser la langue française dans un contexte professionnel.

Tout dossier incomplet ou envoyé en plusieurs parties dissociées sera considéré comme irrecevable.

Le dossier complet devra être déposé au plus tard le 13 mai 2025 avant 16h à cette adresse : [contrat doctoral SACRe / CIFRE](#)

Contact à l'EPPGHV : Eliott Pinel – chef de projet direction générale - [e.pinel@villette.com](mailto:e.pinel@villette.com)

Contact École des Arts Décoratifs-PSL/EnsadLab : Martine Nicot - [martine.nicot@ensad.fr](mailto:martine.nicot@ensad.fr)